**Du dépôt de bilan à la rue : la descente aux enfers d'une jeune chef d'entreprise française**

* [Home](http://www.lefigaro.fr/) [FIGARO VOX](http://www.lefigaro.fr/vox) [Vox Economie](http://www.lefigaro.fr/vox/economie/index.php)
	+ Par [Bertrand Chokrane](http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2016/02/02/31007-20160202ARTFIG00167-du-depot-de-bilan-a-la-rue-la-descente-aux-enfers-d-une-jeune-chef-d-entreprise-francaise.php#auteur)
	+ Publié le 02/02/2016 à 12:53

FIGAROVOX/RÉCIT - Alors que le gouvernement discute sur la dégressivité des allocations chômages, Bertrand Chokrane raconte l'histoire véridique d'Amandine\*, jeune chef d'entreprise victime d'une administration kafkaïenne.

*Diplômé de l'Ecole normale supérieure et titulaire d'un post-doctorat au MIT, Bertrand Chokrane a été responsable du planning stratégique chez Renault-Nissan puis chez Dassault-Systèmes. Il est actuellement PDG d'une société d'analyse financière spécialisée dans le domaine de l'audit, du conseil et de la prévision de marché. Plus de précisions sur* [*ce site*](http://www.bchokrane-consulting.com/)*.*

Amandine était une salariée modèle: travailleuse et intelligente. Elle avait commencé comme manutentionnaire dans une entreprise de la sous-traitance automobile. Puis elle est devenue chef d'équipe avant d'être promue responsable de production. Un jour, alors qu'il devenait évident que son entreprise rencontrait des difficultés, Amandine, qui avait des idées, se dit: «pourquoi pas moi?». Elle racheta les machines et créa son entreprise.

Au début, tout allait bien. Amandine travaillait dur pour développer son entreprise, environ 15 heures par jour. Le jour, elle s'occupait de prospection commerciale, puis le soir, elle finissait la production, pour que les expéditions soient prêtes en temps et en heure le lendemain matin. C'était un métier assez technique, qui consistait à trouver des traitements chimiques spéciaux pour les pièces détachées. De la prospection à la commande, cela demandait 6 à 7 mois, car il fallait trouver des processus adaptés aux besoins spécifiques de chaque client. Avec un salarié, elle envisageait d'en embaucher deux autres.

Des dépôts de bilans, il s'en produit des centaines en France chaque année, ce n'est rien que de très banal...

Un jour, Amandine reçoit une lettre de la part de son client principal l'informant que leur collaboration s'arrête dans un mois. Il lui préfère un autre sous-traitant étranger moins cher. C'est la crise économique et chaque entreprise coupe les coûts de manière drastique. Les sous-traitants sont évidemment en première ligne. Mais un mois, c'est trop court pour trouver de nouveaux clients. Une procédure de règlement judiciaire étant trop aléatoire, elle choisit le dépôt de bilan. Des dépôts de bilans, il s'en produit des centaines en France chaque année, ce n'est rien que de très banal...

Mais c'est le début d'une traversée aux confins des méandres d'une administration aveugle et kafkaïenne. Le premier réflexe d'Amandine est de se rendre à Pôle-Emploi, où on lui dit qu'en tant que dirigeante de société, elle n'a droit à rien. Ce qui est faux puisqu'elle avait démissionné pour créer son entreprise, et à ce titre, Amandine a droit à des indemnités. Il lui faudra deux mois et demi pour faire respecter ses droits et être enregistrée... Mais ce n'est pas tout...

Pendant ce temps, ne recevant aucune allocation chômage, Amandine déménage dans un endroit plus petit, où le loyer est moins cher et confie sa petite fille à son père. Lors de sa recherche d'emploi, elle se heurte à la méfiance des recruteurs. Une ancienne chef d'entreprise qui postule à un emploi de simple salariée étonne ou suscite une certaine méfiance. «Vous n'avez pas su gérer votre entreprise?» lui demande-t-on. Au bout de quelques entretiens, elle décide d'ôter sur son CV la mention «chef d'entreprise» ou «gérante». Mais elle ne trouve toujours pas d'emploi.

Dans son quartier, Amandine ravale sa fierté lorsqu'elle présente à la caisse les tickets du Conseil Général qui lui permettent de se nourrir.

A force de ne recevoir que des réponses négatives, ou pas de réponses du tout, la jeune femme a le sentiment de ne servir à rien, de ne plus rien valoir et d'être «sortie de la société». Au bout de six mois, Amandine arrive en fin de droits, et il faudra de nouveau attendre deux mois pour obtenir le RSA. Encore deux mois sans aide, aucune. Amandine n'a plus de famille. Seule une assistante sociale se démènera pour lui procurer des tickets lui permettant d'acheter de la nourriture. Dans son quartier, Amandine ravale sa fierté lorsqu'elle présente à la caisse les tickets du Conseil Général qui lui permettent de se nourrir.

Le RSA ne suffit plus. Amandine s'enfonce, elle ne peut plus payer son loyer aussi modique soit-il... Elle trouve un hébergement chez une amie, mais ailleurs, dans une autre région, où elle estime avoir plus de chances de trouver un travail. Et lorsqu'elle se présente auprès d'une assistante sociale à La Rochelle, pour faire suivre son dossier RSA, voici ce que cette dernière lui dit: «pourquoi êtes-vous venue ici? Vous n'aurez pas plus de droits ici.» Amandine lui répond: «je ne viens pas chercher des droits, je cherche du travail et j'ai besoin d'aide!»

A l'heure où les médias et le patronat prônent la mobilité géographique, il faut savoir qu'un transfert de dossier RSA prend trois mois au minimum. A notre époque, où tous les dossiers sont numérisés, un tel délai est incompréhensible, si ce n'est une volonté insidieuse de punir les allocataires...

Elle demande simplement à être aidée, à ce que le transfert soit accéléré, pour qu'elle puisse toucher son RSA et se nourrir. Mais elle se heurte à un mur.

Excepté celle qui lui a donné des chèques-nourriture, les assistantes sociales laissent à Amandine un goût amer: des remarques désobligeantes et une certaine inertie. Amandine se présente à leur bureau, correctement habillée, volontaire, et elle garde sa dignité. Elle demande simplement à être aidée, à ce que le transfert soit accéléré, pour qu'elle puisse toucher son RSA et se nourrir. Mais elle se heurte à un mur. «Vous vous exprimez très correctement, vous avez une bonne présentation, vous n'aurez pas de problèmes!» lui rétorque-t-on. C'est comme si la notion d'urgence n'existait pas, c'est comme si Amandine n'avait pas besoin de se nourrir tous les jours...

Pendant ce temps, les dossiers tardent à être transférés. Amandine vend ses vêtements pour pouvoir se nourrir. Mais ce n'est pas tout... Si les autorités ont des difficultés à retrouver les escrocs en cavale, c'est compter sans le RSI qui poursuit les gens honnêtes qui n'ont rien à se reprocher, où qu'ils aillent. Cet organisme la retrouve au bout de quelques jours, partout où elle va, et la harcèle pour une somme qu'elle ne leur doit pas. Il a trouvé le moyen de ponctionner 629 € sur le compte personnel (compte sans chéquier ni découvert) où Amandine touchait son RSA, alors qu'elle ne leur doit rien. Car, suite à la radiation de sa société, Amandine avait pris soin d'envoyer DEUX lettres dont une en recommandé pour indiquer au RSI, qu'elle n'était plus cotisante, avec la copie du jugement du Tribunal de Commerce et d'une attestation de la CAF. Alors qu'elle a été illégalement ponctionnée, cette somme d'argent n'a toujours pas été remboursée à ce jour!

De fil en aiguille, et par un heureux hasard, Amandine trouve un employeur prêt à l'embaucher. C'est la fin du tunnel, pensez-vous ? Le retour vers la lumière ? Eh bien, pas du tout !

Il est arrivé à Amandine de passer plusieurs nuits dans la rue. Ni junkie, ni à la dérive, juste dans l'impossibilité de se payer une chambre d'hôtel, elle appelle le 115 qui ne répond pas. Les rare fois où elle a un interlocuteur au bout du fil, on lui offre un hébergement d'urgence au milieu des toxicomanes. En plein mois de décembre, Amandine passera quelques nuits à la Gare de Lyon sur un banc. Elle préfère affronter le froid plutôt que des toxicomanes, dangereux pour une femme seule. Au fond d'elle-même, elle répète «j'ai une fille», c'est ce qui lui permet de tenir le coup...

De fil en aiguille, et par un heureux hasard, Amandine trouve un employeur prêt à l'embaucher. C'est la fin du tunnel, pensez-vous? Le retour vers la lumière? Eh bien, pas du tout! Car pour pouvoir toucher un salaire, il faut être titulaire d'un compte en banque. Le compte qu'elle utilise pour toucher son RSA dispose de fonctions trop réduites. C'est en contactant des banques qu'elle apprend qu'elle est interdit bancaire. Lorsqu'elle avait fermé son compte professionnel, alors qu'elle faisait toutes les démarches nécessaires au dépôt de bilan, divers frais se sont greffés sur un compte en banque qu'elle était en train de fermer. Devenue SDF par la suite, elle n'avait jamais reçu de notification particulière, l'informant de sa situation.

Qu'à cela ne tienne, Amandine souhaite régulariser sa situation. Elle reprend contact avec le CIC de Besançon, sa ville d'origine. Ce dernier lui réclame la trace des chèques qu'elle avait faits deux ans plus tôt, chose impossible à fournir. Finalement, après de nombreuses démarches, le CIC finit par avouer qu'en fait, le dossier a été transmis à une agence de recouvrement, vers laquelle il la renvoie. Cet organisme réclame la somme de 285 € pour que la levée de l'interdit bancaire puisse se faire. Son futur employeur fait un virement à l'attention de cette agence et les prévient par mail avec, en copie, la preuve du virement. Son compte a bien été débité, mais les choses ne se débloquent toujours pas, car il faut 10 jours au comptable de cet organisme de recouvrement pour le valider, la preuve irréfutable du virement ne suffisant pas...

Mais Ubu n'en finit pas d'être le roi en ce beau pays.

Mais Ubu n'en finit pas d'être le roi en ce beau pays. Il reste une autre dette à rembourser au CIC, d'un montant d'environ 1800 euros, mais pour s'en acquitter, encore faut-il en connaitre le montant exact. On donne à Amandine l'adresse mail des deux personnes susceptibles de régler le problème, mais la première lui répond qu'elle ne connait pas le dossier, la seconde est absente. Amandine revient à la charge et demande quand cette personne reviendra. Pas de réponse. Elle insiste et demande à parler au Directeur de cette agence. On lui rétorque que, comme elle n'est pas cliente, elle n'a pas le droit de lui parler! «Je veux vous rembourser et vous ne souhaitez pas me parler!» leur dit-elle, exaspérée. Mais c'est comme si elle parlait à un mur... Aucun romancier n'aurait osé imaginer un scénario aussi ubuesque, n'est-ce pas?

A l'heure où ces lignes sont publiées, Amandine attend encore la réponse du CIC afin que son nouvel employeur puisse effectuer le virement. Comme c'est une petite somme, la Banque n'est pas pressée, et pendant ce temps, l'interdiction bancaire n'est toujours pas levée.

Enfin, lorsque cette femme d'un courage exemplaire retrouvera un compte bancaire, elle devra présenter plusieurs fiches de salaires et une caution exorbitante, pour avoir simplement le droit de dormir dans un endroit chauffé. Elle fera alors partie des «privilégiés» qui ont un logement et un travail.

Tandis que le patronat prône toujours plus de flexibilité et de mobilité, alors qu'il valorise la prise de risques, comment, avec une administration aveugle et un système aussi kafkaïen, les gens peuvent-ils s'en sortir? On retiendra de cet épisode les préjugés tenaces qui sévissent encore sur les chefs d'entreprise que l'on prend pour des riches. Bien souvent, dans une entreprise, tout est en location (véhicules, locaux etc...) sans compter les emprunts bancaires qu'il faut rembourser.

«Vous? Chef d'entreprise?... Vous savez, il ne faut pas s'aventurer sur ce terrain-là!» lui avait-on dit à

Il faudra à Amandine du temps pour se reconstruire, pour regagner l'estime de soi.

Pôle-Emploi. La jeune femme, avec aplomb, leur avait rétorqué: «J'ai échoué, mais je recommencerai un jour!» Mais depuis ce temps, deux années de misère ont passé, les coups ont été rudes. Il faudra à Amandine du temps pour se reconstruire, pour regagner l'estime de soi. Mais pour l'instant, elle n'attend qu'une chose, pouvoir serrer sa petite fille dans ses bras.

\*Le prénom a été changé